

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2016-49(RH)

Date de convocation : 5 octobre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 12

Votants : 12

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 18 octobre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Patricia GRANET, Alberte VALLEE (suppléante de Monsieur LAURENS).

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Roger MASSE, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD (suppléée par monsieur MASSE).

Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, Robert GAY, André LAURENS (suppléé par Madame VALLEE), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Complément d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au bénéfice de certains CIS et modifications partielles de prise en charge de leur indemnisation

Monsieur SARDELLA expose :

Par délibération 2015-64(RH) du 16 juin 2015, 2016-22(RH) du 22 avril 2016 et 2016-36(RH) du 14 juin 2016, le Conseil d'administration a acté la réorganisation des conditions de mise en œuvre du dispositif des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers de la manière suivante :

- abandon de la périodicité « saison estivale du 1^{er} juillet au 31 août » au profit d'une réponse opérationnelle au cas par cas, sur l'ensemble de l'année (exception faite des centres d'incendie et de secours qui bénéficient de saisonniers hivernaux),

- nouvelle redistribution des postes déjà alloués effectuée à volume constant de saisonniers,

- attribution à certains CIS de nouveaux postes de saisonniers réalisés en application de la délibération 2007-36 du 13 décembre 2007,

La commune de Gréoux les Bains est prête à financer un poste complémentaire à 100 % sur le mois d'octobre 2016.

Il vous est donc proposé de renforcer l'effectif du CIS de Gréoux les Bains au mois d'octobre 2016.

Vous trouverez en annexe le listing modifié et mis à jour.

Je prie le Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

- signer les documents et régler les dépenses imputées sur les articles 64148, 60623 et 6132 et recouvrer les recettes par imputation de l'article 70878, sous réserve de transmission au SDIS d'une délibération concordante des communes concernées par les renforts d'effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration



Claude FIAERT



EFFECTIFS VACATAIRES 2016 version du 18 octobre

2016

CIS	EXISTANT	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAL	DELTA
BNO	8				4	4				8	0
CRT	4				2	2				4	0
ESP	10			1	5	5	1			12	2
ETI	8			3	3	3	1			10	2
FRQ	22		3	3	5	5	3	3		22	0
GRX	23	2	3	3	5	5	3	3		24	1
MSQ	30		1	4	11	11	3			30	0
MST	14			2	5	5	2			14	0
ORS	16		2	3	4	4	3	2		18	2
PMS	6				3	3				6	0
QSN	12			1	5	5	1			12	0
REZ	22		2	3	6	6	3	2		22	0
RLN	6				3	3				6	0
TUL	8			1	3	3	1			8	0
MRT	4				2	2				4	0
VLS	10				5	5				10	0
VOX	8			2	3	3	2			10	2
CHT	6			2	3	3	2			10	4
MEE	8				4	4				8	0
MIT	5				2	2	1			6	1
NYS	2				1	1				2	0
Haute Ubaye	8				4	4				8	0
BCO	4			2	2	2	2			8	4
BOL	6				3	3				6	0
PYR	21			1,5	9	9	1,5			21	0
STR	22		3	3	6	6	3	3		24	2
SYN	4				3	3				6	2
ANO	4				2	2				4	0
DGN	26				13	13				26	0
BRA	4				2	2				4	0
JAV	4				2	2				4	0
MLJ	10				5	5				10	0
MZL	6				3	3				6	0
THD	16				8	8				16	0
CST	14		2	2	6	6	2	2		20	6
ALO	4				2	2				4	0
AND	8				4	4				8	0
BRM	0				2	2				4	4
CLM	8				4	4				8	0
ENV	6				3	3				6	0
PLD	6				3	3				6	0
TOTAL	413	2	16	37	170	170	35	15	0	445	32